Compte-rendu du Conseil d'école N°1

Le 06 novembre 2014

La séance a débuté à 18h30

Ordre du jour :

1. **Points d'information :**

- Installation du nouveau Conseil d'école : Mme Morandat, directrice de l'école a rappelé la composition du conseil d'école, ses attributions et son règlement intérieur.
- Point sur la rentrée scolaire :

- Le lundi est le jour de décharge de Mme Morandat, directrice. Mme Jarrot Cécile est donc dans la classe ce jour-là et remplace Mme Koog qui était présente l'année dernière. Le lundi étant une journée de 6h de classe, c'est l'équivalent du temps de décharge (¼) accordé par semaine pour une école de 4 classes.
- ATSEM : Arrivée de Mme Collet Sandrine, début septembre en remplacement de Mme Ruggieri. Les deux ATSEM travailleront sur les deux classes de maternelle cette année afin de connaître tous les enfants ainsi que des tâches différentes sur les niveaux de la petite section à la grande section.
- Effectif : A ce jour, l'école accueille 100 élèves. 103 étaient inscrits à la rentrée mais deux départs ont eu lieu depuis et un élève arrivera plus tard dans l'année.

  L'effectif est donc en baisse par rapport à l'année dernière (107 élèves au plus fort de l'année). Attention car il ne faudrait pas aller vers la fermeture d'une classe dans les années futures. Les effectifs sont communiqués actuellement via base élèves pour la rentrée prochaine. M. Guillard, adjoint au maire précise que les prévisions sont faites en fonction des naissances connues et des déménagements. Notons les effectifs par classe suivants :

  - PS/MS (Mme SETIER) = 27 élèves dont 13 PS et 14 MS
  - GS/CP (Mme FORESTIER) = 22 élèves dont 10 GS et 12 CP
  - CE2/CM2 (Mme CAPITANO) = 21 élèves dont 16 CE2 et 5 CM2
  - CE1/CM1 (Mmes MORANDAT et JARROT) = 30 élèves dont 11 CM1 et 19 CE1

- Coopérative scolaire (OCCE) : Les comptes sont tenus en direct sur internet, sur le site de l'OCCE de l'Ain. Mmes Sétier et Morandat gèrent ce compte. Au 31 août 2014 a été clôt le premier exercice. Mmes Salandre et Brussin pour les parents d'élèves ainsi que Mme Berger pour la mairie ont signé le bilan financier de ce compte.
- Les nouveaux rythmes scolaires et la mise en place des Temps d'Accueil Périscolaire (TAP) :

- 80 élèves sur 100 restent aux TAP.
- Mme Morandat est devenu responsable des TAP suite à la démission de Mme Ruggieri, ATSEM, fin août.
- Au départ il y avait 4 groupes mais le nombre d'enfants trop important ne permettait pas, notamment en bricolage, d'être efficace donc rapidement les enfants ont été répartis en 6 groupes : 2 groupes de maternelles et 4 groupes d'élémentaires : (1 groupe pour les moyens, 1 groupe pour les petits et les grands, ce qui permet une implication des plus grands avec les plus petits, 1 groupe pour les CP et 3 CE1,2 groupes CE1/CE2, 1 groupe CM1/CM2). Les effectifs sont donc dans chaque groupe de 14 enfants maximum.

Deux animatrices sont sur les groupes de la maternelle. Les autres groupes sont gérés par 5 animateurs dont 2 du Football Club Luenaz.

Depuis le retour des congés de Toussaint, les bénévoles de la Bibliothèque de Thil reçoivent chaque mardi un groupe d'enfant pour une animation sur le vivre ensemble à partir d'histoires lues et débattues (la politesse, le respect, …)

Il n'est pas possible de savoir chaque jour avec quel animateur est son enfant car un planning est constitué afin que les enfants tournent sur 4 ateliers. Les animateurs changent alors d'activité lorsque tous les groupes sont passés avec eux.

Notons qu'un loto interne **pour les enfants** (sans les parents) sera prochainement organisé par le sou des écoles sur le temps des TAP. Le loto habituel n'aura pas lieu cette année, remplacé par une Braderie de l'Enfance, associée à une vente de boudins et diots le 16 novembre 2014.

- Présentation du site internet de l'école : Enfin il existe! Il est un complément au livret d'accueil distribué chaque année. Il sera alimenté dans les semaines à venir et un lien sera déposé sur le site de la mairie pour rendre son accès plus simple. Les parents pourront y trouver des informations administratives et des messages pédagogiques déposés par les enseignantes ou les élèves des plus grandes classes. Les associations si elles le souhaitent pourront également communiquer via ce site.

  http://www2.ac-lyon/etab/ecoles/ec-01/thil/

- Liste des fournitures scolaires : A la question des parents d'élèves demandant si une liste pourrait être distribuée au mois de juin pour l'achat des fournitures, il est répondu qu'une liste sera effectivement donnée dès le mois de juin en précisant le matériel commun à chaque niveau d'enseignement (chaussures de sport, chiffon pour l'ardoise, trousse, …) et avec un minimum de demandes spécifiques par niveau de classe. Il est rappelé que l'école est laïque et donc gratuite, ce qui signifie que les achats par les parents doivent être le moins nombreux possibles. Ils seront plus conséquents dans le secondaire.
- On notera que le budget de fonctionnement alloué par la mairie de Thil est un budget qui a toujours permis jusqu'à présent l'achat des matériels essentiels pour l'organisation des classes. Il est donc demandé aux familles de ne pas engager de frais inutiles avant la rentrée de septembre. La liste fournie ne pourra être qu'une liste à minima et en conformité avec les injonctions ministérielles en ce domaine.

- Rythmes scolaires : sur la question du changement de rythme scolaire, les enseignantes soulignent que l'allongement de la matinée d'enseignement est bénéfique à l'ensemble des élèves, et leur permet un meilleur apprentissage.
- Pour faire réellement un bilan de ces changements, il faudra attendre la fin de l'année scolaire.

  Pour les enfants de maternelle, Mme SETIER, enseignante, précise que les tous petits sont plus fatigués, car l'organisation de la sieste pose un véritable problème.

- Piscine : C'est la conseillère pédagogique en EPS qui organise les créneaux piscine avec, cette année, la difficulté des horaires de classe différents dans chaque école de la communauté.

  Les enseignantes concernées ont pu déjà soumettre leur demande d'un créneau en 3ème période où les élèves de GS/CP sont plus autonomes et plutôt en fin de semaine. Ces demandes ont été prises en compte dans l'organisation des prochaines séances de cette année.

  Pour un changement le mercredi matin, Mme Morandat précise qu'elle n'est pas particulièrement pour, puisque les élèves sont, en milieu de semaine, bien plus réceptifs aux apprentissages qu'en fin de semaine.

- Carnaval : Le thème n’est pas encore choisi car le carnaval a lieu le 20 mars 2015. Le thème sera communiqué en janvier.

- Sorties scolaires: A la question sur l’organisation d’un éventuel voyage tel que celui de Nîmes l’année dernière, il est répondu par les enseignantes qu’il n’est pas envisagé dans l’immédiat.

  Ce voyage a demandé beaucoup d’énergie dans la préparation, dans la présence sur trois jours et malheureusement après le voyage, dans la gestion de quelques soucis.

  Le sou des écoles, lors de son assemblée générale en septembre, a expliqué que le financement d’un tel projet est impossible deux années de suite. Et le coût (plus de 9 000 euros) demanderait alors une participation bien plus importante de la part des familles.

(Questions diverses des parents d'élèves à la mairie)

- Réfection de l'école/inondations : Notons qu’il n'y a pas d'amiante dans les dalles. Un audit de plus de 2000 euros pour l'étanchéité des toits, mise à l'épreuve à cause des adolescents qui se sont hissés dessus et qui ont causé des dégradations a eu lieu. Début décembre, des travaux seront engagés, suite aux inondations.
- S’il y a danger, la directrice, responsable de la sécurité dans l’établissement, peut décider de fermer la classe. Elle en avise aussitôt la mairie. Cela peut également se produire, si nécessaire, pour la fermeture de l’école.
- Conformité électrique vue par l'APAV (périodicité du contrôle : tous les ans).
- La réfection des murs est une priorité : elle rentrera dans un cadre pluriannuel, et budgétisé en mars 2015, prochain vote du budget communal.
- Lors des dernières années, notons que la chaudière de l'école a été remplacée et que la réfection de la cour a eu lieu.

- Vidéosurveillance devant l’entrée de l’école : le dossier est complet, mais il faut attendre le retour du Conseil Général pour connaître la subvention allouée. Les travaux ne peuvent pas commencer avant.

- Cantine et périscolaire : Il y a deux services actuellement. Le pointage a lieu avant mais pas après les repas. Priorité est donnée aux maternelles, aux élèves se rendant aux APC et le jeudi à ceux participant à la chorale. Une classe, réputée difficile, est systématiquement divisée en deux. Le lavage des mains est obligatoire avant de passer à table. Pas de gants (pas d'obligation) pour le personnel mais port de charlotte.

  Restitution du taux global de satisfaction sur les repas après un sondage fait auprès des parents dans différentes écoles.

  Pour que les repas soient calculés suivant le quotient familial, il faudrait que les parents fournissent leurs revenus annuels. Cela implique que certains paient plus que d'autres.

  La décision doit être collégiale (parents/mairie). Le CCAS peut intervenir pour des familles qui ont des difficultés financières. Ces dossiers sont traités discrètement par la mairie.

  La répartition des coûts entre repas et charges : 48 % pour le coût du fournisseur et 52% en charges du personnel. 97% est supporté par les parents et 7 % par la mairie.

  La partie investissement (équipement, matériel pour les activités pendant la pause méridienne reste à la charge de la mairie).

- Temps d'Accueil Périscolaire (TAP) : concernant leur financement l'an prochain, les communes ayant un PEDT (projet éducatif territorial) auront un financement. A Thil, c'est le cas. La commune devrait donc, de nouveau bénéficier de subventions.

  Pas de modifications envisagées sur l'organisation mise en place en TAP. Le personnel a vivement apprécié les remontées positives sur les ateliers mis en place.

  Question supplémentaire d'un parent lors du conseil : le collège de Montluel est-il toujours classé en Réseau de Réussite Scolaire ? C'est effectivement le cas, ce qui permet à ce collège de recevoir des subventions plus importantes.

2. **<u>Sujet soumis à avis et vote</u> :**

1 / <u>Mise en place des conseils école-collège</u> :

La loi du 8 juillet 2013 sur l'orientation et la refondation de l'école a mis en place les conseils école-collège. Le 2 octobre 2014 a eu lieu celui du secteur du collège de Montluel auquel est rattaché l'école de Thil. Il a été acté de travailler sur les trois axes suivants :

- la continuité des apprentissages entre l'école et le collège
- la prise en compte des élèves en difficultés avec notamment un PPRE passerelle (Programme Personnalisé de Réussite Educative), document précisant les difficultés de l'élève à prendre en compte au collège.
- échanger sur les compétences professionnelles entre professeurs de l'école et du collège.

Le conseil d'école a voté favorablement sur ses axes de travail de ses conseils école-collège

Nombres d'avis positifs : à l'unanimité 10

Nombres d'avis négatifs : 0

2 / <u>Le règlement intérieur de l'école</u> :

Une copie du nouveau règlement de l'école a été distribuée à chaque personne présente. C' est une adaptation de celui qui était déjà existant et complété par le nouveau règlement départemental du 14 juin 2013. Ce règlement a été rédigé pour inclure les temps périscolaires.

Après lecture approfondie, ce nouveau règlement a été adopté à l'unanimité. Il sera prochainement distribué à l'ensemble des familles de l'école.

Nombre d'avis positifs : 10

Nombre d'avis négatifs : 0

Séance close à 22h15